

## Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site [www.camping-viam.fr](http://www.camping-viam.fr). Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

## Article 2 - Conditions de réservation

### 2.1 Prix et règlement

- Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix la taxe de séjour.

- Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour.

- Pour les réservations location : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un acompte de 30% du prix total du séjour.

- Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et les sommes versées resteront acquises à la direction du camping.

### 2.2 Modification de réservation

- Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

### 2.3 Annulation / Rétractation

- Annulation ou modification du fait du client

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée.

Pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Les conditions de vente du tarif réservé précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de la réservation. Les réservations avec prépaiement ne pourront faire l'objet d'aucune modification et/ou annulation. Les sommes versées d'avance que sont les arrhes ne feront l'objet d'aucun remboursement. Dans ce cas, il en est fait mention dans les conditions de vente du tarif. Lorsque les conditions de vente du tarif réservé le permettent, l'annulation de la réservation peut s'effectuer directement auprès de l'établissement, dont les coordonnées téléphoniques sont précisées sur la confirmation de la réservation envoyée par courrier électronique. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

- Consommation de la prestation

En application de la réglementation en vigueur dans certains pays, il pourra être demandé au client, à l'arrivée, de remplir une fiche de police. Pour ce faire, il sera demandé au client de présenter une pièce d'identité afin de vérifier si celui-ci doit compléter ou non la fiche de police. Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera l'établissement à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué. Pour les établissements disposant d'un Règlement Intérieur, le client accepte et s'engage à respecter ledit règlement. En cas de non-respect par le client d'une des dispositions du Règlement Intérieur, l'établissement se trouvera dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement sans aucune indemnité et ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

## Article 3 - Déroulement du séjour

### 3.1 Arrivées et Départs

- En location: les arrivées s'effectuent à partir de **16h**, les départs s'effectuent avant **11h**.

- En camping : les arrivées s'effectuent à partir de **14h**, les départs s'effectuent avant **11h**.

- Le locataire devra effectuer un pointage de l'inventaire qui lui sera fourni et le rendre signé à l'accueil le jour de son arrivée. Il en va de même pour le jour de départ. Toute anomalie devra alors être signalée et vérifiée par la direction. Toute dégradation du fait du locataire doit être signalée à la direction et sera facturée au locataire.

- Le nettoyage incombe au locataire et le logement doit être rendu dans le même état de propreté que lors de l'arrivée.

### 3.2 Caution

Une caution de **150€** vous sera demandée, pour les locatifs, le jour de votre arrivée. Elle vous sera remboursée, en tout ou partie, le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la réception, après un état des lieux. La facturation d'éventuelles dégradations ainsi que le nettoyage (si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté) seront déduits de la caution. Si vous ne pouvez être présents lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier.

### 3.3 Départ

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement **après l'heure de départ prévue** entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

### 3.4 Animaux

Les animaux domestiques sont acceptés (sauf les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories) sous réserve qu'ils soient non agressifs, non bruyants, tenus en laisse, à jour dans leur vaccinations. Le propriétaire devra en fournir les justificatifs à son arrivée. Il est responsable de son animal (propreté, sécurité).

Aucun animal ne devra rester seul dans ou à proximité d'un locatif ou sur un emplacement.

Aucun animal ne doit être laissé en liberté dans l'enceinte du camping.

### 3.5 Visiteurs

Tous les visiteurs souhaitant séjourner sur le camping devront se déclarer à la réception dès leur arrivée et s'acquitteront de la redevance en vigueur. Leur nombre, si nécessaire, sera limité et laissé à l'appréciation de la direction pour des raisons de sécurité et d'assurance.

### 3.6 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et sur notre site et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

## Article 4 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC ...).